

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE357

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 34, substituer aux mots :

« L'organe chargé de l'administration de la société »,

les mots :

« Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'alinéa 32.